

2017 DU 191 Dénomination allée Sonia Rykiel (6e).

Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du _____ par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination " allée Sonia Rykiel " à un tronçon du terre-plein central situé boulevard Raspail, à Paris (6e) ;

Vu le plan annexé à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : La dénomination " allée Sonia Rykiel " est attribuée au terre-plein central situé boulevard Raspail entre les rues du Cherche-Midi et de Rennes (6e).

Article 2 : Il est dérogé à la délibération du Conseil Municipal en date du 23 décembre 1932, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938, portant nouvelle réglementation relative à la dénomination des voies de Paris.